



Altération du lien conjugale

Par **Snay andre**, le **07/06/2019** à **09:29**

Bonjour,

Je reviens vers vous pour avoir quelques réponses.

Je suis séparé depuis 2016, 3 ans après ma future ex femme demande le divorce pour faute.

Moi je vais assigner un divorce pour altération définitive du lien conjugale car séparation de plus de 2 ans, madame est partie en septembre 2016 et a repris a cette même date un logement a 800mtrs de chez moi.

J'aimerais savoir comment puis je prouver cela?

Mon avocat peut demander son bail de location? Et elle peut refuser de le fournir? De quel autre manière puis je prouver notre séparation de plus de 2 ans.

Merci d'avance

Par **youris**, le **07/06/2019** à **10:24**

bonjour,

vous pouvez faire un constat d'huissier prouvant que votre femme a une boite à lettres à son nom dans un autre logement,

vous pouvez faire envoyer un courrier simple ou un courrier recommandé à s anouvelle adresse.

votre entourage doit pouvoir prouver que votre épouse est partie depuis plusieurs années du domicile conjugal.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11301>

salutations